

## **LOI SUR L'AVENIR D'EDF**

### **ROUND 1**

À l'initiative du député PS Philippe BRUN, la commission des finances vient de voter la proposition de loi de protection d'EDF.

Cette proposition de loi, qui prévoit l'incessibilité du capital d'EDF et qui définit ses activités, empêchera le gouvernement de toutes velléités de démantèlement.

De plus, il a également été adopté un article étendant le bénéfice du Tarif Réglementé de Vente aux artisans et petites entreprises. Ce premier vote remet en cause la dérégulation du marché de l'énergie et la destruction du service public.

**Ce vote est un premier round remporté en faveur de l'intérêt général !**

Le deuxième round se déroulera le 9 février dans l'hémicycle pour l'adoption de cette loi.

FO Énergie a interpellé l'ensemble des élus de la République sur l'importance de leur vote de ce projet de loi visant à redonner à EDF un statut d'EPIC, à renationaliser et figer dans la loi son caractère incessible, intégrant Production-Transport-Distribution et Commercialisation.

Ce projet est, pour FO Énergie, une première étape afin de construire un outil au service des valeurs républicaines, de la compétitivité de nos industries, de la prospérité de nos commerçants-artisans et permettant à la France de réussir sa transition écologique.

**Pour nous, cet outil se matérialise par la création d'un Pôle Public Nationalisé de l'Énergie Décarbonée.**

